

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Territoire de Belfort



Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
Présents : **16**
Votants : **17**
Absents : **3**
Exclus : **0**

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 18
**Objet : Vote du Compte
Financier Unique 2025**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 090-219000171-20260429-18_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER Mehdi HENRIOT Célestine EICH	Baptiste GUARDIA Geneviève SANGLARD Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions applicables, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il retrace les opérations budgétaires de l'exercice 2025 et présente les résultats de clôture de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il est rappelé que Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote du CFU. Il est donc proposé de désigner **Mme Sandrine POUX**, pour ce seul point de l'ordre du jour, présidente de séance.

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 083 167.11 €	1 809 097.00 €	2 892 264.11€
	Recettes réalisées	446 577.47 €	2 002 750.67 €	2 449 328.14 €
	Restes à réaliser	20 000.00 €		20 000.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 094 051.00 €	2 330 831.44 €	3 424 882.44 €
	Dépenses réalisées	458 565.31 €	1 588 947.25 €	2 047 512.56 €
	Restes à réaliser	246 380.00 €		246 380.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 11 987.84 €	413 803.42 €	401 815.58 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	10 883.89 €	521 734.44 €	532 618.33 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-1 103.95 €	935 537.86 €	934 433.91 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 226 380.00 €		- 226 380.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 227 483.95 €	935 537.86 €	708 053.91 €

Le résultat de clôture de l'exercice s'établit à **934 433,91 €**.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bourogne.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le 
 ID : 090-219000171-20260429-18_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Territoire de Belfort



Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
Présents : **16**
Votants : **19**
Absents : **3**
Exclus : **0**

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 19
Objet : Affectation de
résultat 2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 090-219000171-20260429-19_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER	Baptiste GUARDIA
Mehdi HENRIOT	Geneviève SANGLARD
Célestine EICH	Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2025, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2025 arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement

- Résultat de clôture : + 935 537,86 €

Section d'investissement

- Résultat de clôture : - 1 103,95 €
- Solde des restes à réaliser : - 226 380,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est de **227 483,95 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2025 cumulé avec le résultat antérieur reporté de **935 537.86 €**, issu du Compte Financier Unique 2025, comme suit :

- Réserve d'investissement (article 1068) : **227 483.95 €**
- Excédent antérieur reporté en fonctionnement (article 002) : **708 053.91 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'adopter cette affectation.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 090-219000171-20260429-19_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Territoire de Belfort



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 3
Exclus : 0

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 20
Objet : Vote des taux des
contributions directes
locales 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 090-219000171-20260429-20_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER	Baptiste GUARDIA
Mehdi HENRIOT	Geneviève SANGLARD
Célestine EICH	Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire présente l'évolution des bases d'imposition pour l'année 2026. Après quelques années marquées par des hausses significatives des bases fiscales (+3,4 % en 2022, +7,1 % en 2023, +3,9 % en 2024 et +1,7% en 2025), l'année 2026 connaît une progression plus modérée de +0,8 %. Cette évolution reflète le ralentissement de l'inflation et marque un retour à un niveau plus ordinaire de revalorisation.

Malgré cette hausse moins dynamique, elle permet à la commune de bénéficier d'un produit fiscal supplémentaire estimé à 4 322 euros sans modification des taux d'imposition. Compte tenu des résultats budgétaires favorables des exercices précédents et du niveau satisfaisant de l'épargne brute depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition inchangés pour l'année 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

➤ De fixer les taux d'imposition des contributions directes locales comme ci-dessous détaillés, pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 25.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 37.17 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8.52 %

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 090-219000171-20260429-20_2026-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
Présents : **16**
Votants : **19**
Absents : **3**
Exclus : **0**

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 21
Objet : Approbation du
Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 090-219000171-20260429-21_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER Mehdi HENRIOT Célestine EICH	Baptiste GUARDIA Geneviève SANGLARD Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire expose les prévisions de dépenses et de recettes du budget primitif 2026, détaillées par chapitre au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il indique que le budget est présenté en suréquilibre en section de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-6 du code général des collectivités territoriales, dégageant un solde positif de 310 805,91 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2026 qui repose sur l'équilibre suivant :**

EN FONCTIONNEMENT

- **Dépenses 2 202 081.00 €**
- **Recettes 2 512 886.91 €**

EN INVESTISSEMENT

- Dépenses879 449.95 €
- Recettes879 449.95 €

- De préciser que le budget est voté en suréquilibre, la section de fonctionnement présentant un excédent de 310 805,91 €.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-21_2026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Territoire de Belfort




Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
Présents : **16**
Votants : **19**
Absents : **3**
Exclus : **0**

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 22
Objet : Vote des
subventions annuelles
aux associations 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 090-219000171-20260429-22_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER	Baptiste GUARDIA
Mehdi HENRIOT	Geneviève SANGLARD
Célestine EICH	Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire propose pour l'année 2026 d'attribuer aux associations les montants de subventions figurant au tableau présenté pour un montant total de 11 370 euros.

Les règles de versement suivantes sont fixées :

- Pour les subventions d'un montant inférieur ou égal à 1000 € : versement en une seule fois en juin, sous réserve que l'activité de l'association au titre de laquelle l'aide intervient soit réelle et effective au cours de l'année,
- Pour les subventions d'un montant supérieur à 1000 € : versement en 2 fois, pour moitié en juin et l'autre moitié en octobre, sous réserve de la présentation d'un bilan d'activités au 30 septembre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le tableau d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2026 ci-après annexé.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-22_2026-DE



ANNEXE à la Délibération n°22 du 29 avril 2026

Subventions annuelles aux associations 2026

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	OBJET DE L'ASSOCIATION	MONTANT
L'ARCHE DE MALLO	Lutte contre la prolifération des chats	1 000 €
FOOTBALL CLUB DE BOUROGNE	Club sportif adultes et enfants	4 000 €
APE LES COMETES	Association des Parents d'élèves	2 120 €
LES GALOPINS	Association de promotion du bien-être des enfants bourignais, à travers l'organisation de manifestations variées	1 200 €
CALADRIUS & CIE	Association pour l'amélioration du bien-être des personnes ayant un suivi médical	1 900 €
UNE ROSE UN ESPOIR	Association de lutte contre le cancer	150 €
PREVENTION ROUTIERE	Sensibilisation aux règles de sécurité	500 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE LUCIE AUBRAC DE MORVILLARS	Association de promotion du cadre de vie des collégiens	100 €
LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE BOUROGNE	Association en mémoire des morts pour la France	300 €
COLLECTIF RESISTANCE DEPORTATION 90	Association organisant des manifestations sur le thème de la résistance (concours, expositions)	100 €
TOTAL		11 370 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-22_2026-DE





Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
Présents : **16**
Votants : **19**
Absents : **3**
Exclus : **0**

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 23
Objet : Fixation du
nombre de membres du
CA du Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 090-219000171-20260429-23_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER	Baptiste GUARDIA
Mehdi HENRIOT	Geneviève SANGLARD
Célestine EICH	Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

A la suite du renouvellement général du Conseil municipal, le Maire rappelle que chaque Commune, quelle que soit sa taille, doit obligatoirement avoir un CCAS, établissement public local doté d'une personnalité juridique qui lui est propre. La compétence action sociale n'est pas aménagée au niveau intercommunal à ce jour.

Le CCAS est dirigé par un Conseil d'administration dont le Maire est président de droit. Le Conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la Commune et des activités exercées par le CCAS.

Conformément à l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, il est composé dans une proportion de 8 membres minimum et 16 membres maximum, soit :

- 4 à 8 administrateurs élus parmi et par le Conseil municipal,
- 4 à 8 administrateurs nommés par le maire par arrêté parmi les personnes non membres du Conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Il y a lieu de se prononcer sur le nombre de membres qui composeront le futur Conseil d'administration du CCAS.

Compte tenu de la taille de la Commune, il est proposé de fixer ce nombre à 10.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **De fixer à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, auquel s'ajoute le Président, soit :**
 - **5 membres élus au sein du Conseil municipal ;**
 - **5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 090-219000171-20260429-23_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Territoire de Belfort




Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
Présents : **16**
Votants : **19**
Absents : **3**
Exclus : **0**

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 24
Objet : Désignation des
membres élus au Conseil
d'administration du CCAS

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 090-219000171-20260429-24_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER	Baptiste GUARDIA
Mehdi HENRIOT	Geneviève SANGLARD
Célestine EICH	Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS dont 5 membres issus du Conseil municipal.

Les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Par dérogation, Monsieur le Maire propose de voter à main levée les élus du Conseil municipal qui siégeront au Conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **À l'unanimité des présents, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée.**

➤ À l'unanimité de désigner pour siéger au Conseil d'administration du CCAS, les élus suivants :

- Geneviève SANGLARD
- Robert CORTI
- Odile ZARAGOZA
- Joëlle MALNATI
- Patrick SIGNE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-24_2026-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : **19**
Présents : **16**
Votants : **19**
Absents : **3**
Exclus : **0**

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 25
Objet : Liste de
propositions des
personnes appelées à
siéger à la Commission
Communale des Impôts
Directs (CCID)

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER Mehdi HENRIOT Célestine EICH	Baptiste GUARDIA Geneviève SANGLARD Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), suite au renouvellement général du Conseil municipal, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée.

Dans les Communes où la population est inférieure à 2000 habitants, cette commission est composée :

- du Maire, président de la Commission,
- de 6 commissaires titulaires,
- de 6 commissaires suppléants.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 090-219000171-20260429-25_2026-DE

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double, soit 24 pour la Commune, au sein de laquelle le directeur régional ou départemental des finances publiques établira son choix pour la désignation des 12 commissaires titulaires et suppléants.

Selon l'article 1650 du CGI : « *Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.* »

Après avoir vérifié les conditions posées par l'article 1650 du CGI, le Conseil municipal a établi, à l'unanimité, la liste de propositions de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, figurant en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-25_2026-DE

ANNEXE à la Délibération n°25 du 29 avril 2026

Liste de propositions des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

N°	CIVILITE	NOM Prénom
1	Monsieur	ROLLAND Claude
2	Madame	TERRAZ Dominique
3	Monsieur	ROLIN Jérémie
4	Madame	CORTI Alice
5	Monsieur	SCHAINQUELIN Jean-Pierre
6	Madame	POUX Sandrine
7	Monsieur	ETHIEVANT Norbert
8	Madame	ZARAGOZA Odile
9	Monsieur	BASSI Jean-Michel
10	Madame	OGIER Céline
11	Monsieur	PRESCLERE Jean-Michel
12	Madame	COTTET Céline
13	Monsieur	ANDRE Philippe
14	Madame	EICH Célestine
15	Monsieur	PAQUIT Philippe
16	Madame	SANGLARD Geneviève
17	Monsieur	MALNITI Cédric
18	Madame	CORTI Corinne
19	Monsieur	RUCAR Denis
20	Madame	LEPERA Annie
21	Monsieur	BAUDIN Francois
22	Monsieur	RINGENBACH Raoul
23	Madame	HOFF Sabine
24	Madame	VIATTE Marie-Laure

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-25_2026-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 3
Exclus : 0

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 26
Objet : Promesse de
vente et opérations
domaniales préalables
rue de Delle

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 090-219000171-20260429-26_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER	Baptiste GUARDIA
Mehdi HENRIOT	Geneviève SANGLARD
Célestine EICH	Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°46 du 11 octobre 2022, portant autorisation de cession d'un terrain communal à vocation économique situé rue de Delle, et prévoyant la signature d'un compromis de vente avec le porteur de projet de l'époque ;

Vu la délibération n°48 du 25 novembre 2025, relative au déclassement foncier dans le cadre du même projet et envisagée sur la base d'une vente du terrain communal ;

Vu le permis de construire délivré le 02 septembre 2025, actuellement en cours de purge des recours ;

Vu le projet commercial et médical porté par M. Vincent RICHARD, souhaitant acquérir le terrain concerné pour réaliser l'opération, soit en son nom propre, soit via une société à constituer.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, la Commune avait engagé une procédure de cession du terrain situé rue de Delle sur la base des éléments fournis par le porteur de projet de l'époque.

Il indique que la délibération du 25 novembre 2025 avait poursuivi cette orientation en se fondant également sur une vente directe du terrain.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite des échanges récents entre les notaires et avec le porteur du projet actuel, il apparaît que le montage juridique et financier le plus adapté à la finalisation de l'opération suppose la conclusion préalable d'une promesse de vente et non pas d'une vente directe.

Il précise également qu'un terrain du domaine public, pour pouvoir être cédé, doit préalablement être déclassé ; à cette fin, il convient de constater sa désaffectation de l'usage public, laquelle résulte ici de l'interruption effective de l'accès constatée par exploit de commissaire de justice du 28 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'abroger la délibération n°48 du 25 novembre 2025.**
- **De constater la désaffectation de l'usage public de l'emprise foncière d'environ 4 997 m² du domaine public communal, consécutive à l'interruption effective de l'accès au public, telle que constatée par exploit de commissaire de justice en date du 28/04/2026.**
- **De prononcer le déclassement définitif des parcelles cadastrées section ZO n° 98 et 99 du domaine public communal.**
- **D'autoriser la cession des parcelles cadastrées section ZO n° 98 et 99 à Monsieur Vincent RICHARD ou à toute société qu'il se substituera, moyennant le prix de dix-huit (18,00 €) euros par m².**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer :**
 - **La promesse de vente sous les conditions de droit commun et sous les conditions suspensives particulières de l'obtention d'un permis de construire devenu définitif, absence de pollution, absence de fondations spéciales, absence de prescriptions archéologiques, et de l'obtention de tous financements ;**
 - **Tout avenant éventuellement nécessaire à la réalisation du projet ;**
 - **Puis après réalisation des conditions suspensives signer l'acte authentique de vente ainsi que tous autres documents nécessaires à la réalisation de cette cession.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-26_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Territoire de Belfort



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 3
Exclus : 0

Date de convocation :
24 avril 2026

Date d'affichage :
6 mai 2026

Délibération n° 27
Objet : Forêt Communale
– Modification de l'état
d'assiette 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 
ID : 090-219000171-20260429-27_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Geneviève SANGLARD, Robert CORTI, Odile ZARAGOZA-MEYER, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, Philippe PAQUIT, Joëlle MALNATI, Philippe ANDRE, Cyrille ROLLAND, Céline OGIER, Jérémie ROLIN, Patrick SIGNE, Didier CHAMAGNE, Sabine HOFF, Marie-Laure VIATTE.

Excusés : Carol MEIER, Mehdi HENRIOT, Célestine EICH.

Absent :

3 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Carol MEIER Mehdi HENRIOT Célestine EICH	Baptiste GUARDIA Geneviève SANGLARD Robert CORTI

Mme Geneviève SANGLARD a été nommée secrétaire

Vu le Code forestier et en particulier les articles L211-1, L214-6, L214-10 et L214-11,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le plan d'aménagement de la forêt communale 2021-2040 approuvé par délibération n°71 du 17/12/2021,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification à l'état d'assiette présenté lors du Conseil municipal du 25 février 2026, à savoir que :

- La 1^{ère} éclaircie de la parcelle 2 est reportée à 2027.
- Suite à une erreur matérielle ce n'est pas la parcelle 22 qui sera concernée mais la parcelle 20.

Parcelle	Type de coupe	Volume réalisable	Surface	Type de produit	Mode de vente préconisé
14	Amélioration	250 m ³	11.2 ha	Grumes / Chauffage	Bois façonnés - affouage
20	Irrégularisation	200 m ³	9.66 ha	Grumes / Chauffage	Bois façonnés - affouage
23	Irrégularisation	180 m ³	9.04 ha	Grumes / Chauffage	Bois façonnés - affouage

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **De modifier l'état d'assiette des coupes 2026 selon le tableau présenté ci-dessus, conformément aux propositions de l'ONF,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

BOUROGNE, le 30 avril 2026

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219000171-20260429-27_2026-DE

